

N° CP *.6952-06*
Séance du *- 5 MAI 2006*

C051
FINANCEMENT DU POSTE D'ANIMATEUR GERPLAN
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA VALLEE DE SAINT-AMARIN
POUR L'ANNEE 2006

La Commission Permanente du Conseil Général,

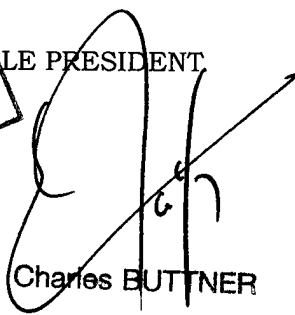
- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU le rapport au budget primitif 2006 n° 2006/I-6°/05 du 8 décembre 2005 relatif au cadre de vie,
- VU le rapport du Président du Conseil Général,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- ❖ Décide de donner un avis favorable à la demande de l'association Agriculture et Paysages pour le financement du poste d'animateur GERPLAN pour l'année 2006. Le montant maximum de l'aide départementale est de 8.106,66 €, qui sera prélevé au 65/6574/F738.



LE PRÉSIDENT


Charles BUTTNER

Adopté
.....voix contre
.....abstentions

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet...5...MAI...2006
Publication ...2...MAI...2006.....

Pour le Président du Conseil Général
et par délégation




Ludovic LIONS